

# Le Rappel

Journal municipal de Larouche

Avril 2021

Vol. 132



 JOYEUSES PÂQUES 

## SOMMAIRE

Le mot du maire	2
Vie municipale	5
Loisirs et sports	11
Informations diverses	14

**Prochaine réunion du conseil : 12 avril à 19h30**

# Le mot du maire

## **Investissements futurs dans les infrastructures**

Le conseil municipal a plusieurs projets d'investissement dans ses cartons pour les prochaines années. Certains d'entre eux sont rattachés à des programmes de subvention de différents paliers de gouvernement.

Grâce au programme Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ), nous pourrions investir 1,3M\$ dans les infrastructures souterraines (eau, égout et pluvial) dans le périmètre urbain au cours des trois prochaines années. Dès cet été, nous planifions de changer le tuyau des eaux usées sous la voie ferrée, entre la rue Gauthier et la route des Fondateurs.



Le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) du ministère des Transports devrait nous permettre d'investir encore des sommes importantes sur la route des Fondateurs en 2023. Nous travaillons également pour l'admissibilité du chemin Wilfrid-Bédard et de la route Dorval à un autre programme de subvention.

La Direction de la sécurité des barrages nous oblige à effectuer des travaux de renforcement au barrage du lac de l'Aqueduc, car il se classe dans la catégorie des barrages à forte contenance. Nous avons obtenu une extension du délai jusqu'en 2023 pour effectuer les travaux.

Nous prévoyons également déménager le centre de conditionnement physique au rez-de-chaussée que nous venons d'acquérir dans l'édifice adjacent à l'hôtel de ville. Ce déménagement permettra de moins solliciter la structure de notre bâtiment.

Quant à la caserne de pompiers, l'arrivée d'un nouveau camion et de nouveaux équipements qui répondent à des normes plus exigeantes, nous amènent à prévoir un agrandissement à moyen ou long terme.

## **Acquisition d'une auto électrique**

Nous avons fait récemment l'acquisition d'une voiture électrique entièrement défrayée par la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre d'un programme de développement durable. Il s'agit d'une Hyundai Kona 2021, entièrement électrique, qui promet une autonomie de plus de 400 km dans des conditions optimales. Bien sûr, dans un objectif de protection de l'environnement, nous encourageons les citoyens qui pensent acheter une nouvelle voiture prochainement, à considérer cette option. De plus, ce genre d'auto nécessite moins d'entretien, puisqu'il n'y a pas de moteur à essence ni de transmission.

## **Réorganisation administrative**

Avec l'ajout de nouvelles responsabilités qui échoient aux municipalités et des rapports de plus en plus complexes que nous devons présenter aux différents ministères, je pense entre autres au rapport sur la consommation d'eau potable, les fuites et les

# Le mot du maire

investissements, aux rapports sur les eaux usées, à ceux sur la sécurité incendie, sur la sécurité civile, sur les contrats accordés, pour ne nommer que ceux-là.

Non seulement notre population augmente, mais l'offre de service aussi, que ce soit l'entretien des chemins, les camps de jour, la maison des jeunes, le centre de conditionnement, les sentiers pédestres ou l'ensemencement de la truite au lac de l'Aqueduc, des choses s'ajoutent au fil des ans. Comme on dit, gérer c'est prévoir. C'est dans ce contexte que l'augmentation de la charge de travail, en plus du fait que certains de nos employés arrivent en fin de carrière (bien qu'aucune retraite ne soit encore annoncée) nous amènent à préparer la relève.

Le conseil municipal a donc décidé de nommer madame Amélie Pageau à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe. Mme Pageau continuera d'assumer la tâche d'agente de développement pour un temps indéterminé. Le conseil devra aussi se pencher sur l'ouverture d'un poste d'inspecteur adjoint.



## **Internet haute-vitesse**

Les deux paliers de gouvernement ont fait récemment des annonces d'investissement de 826 000 000\$ pour le déploiement d'Internet haute-vitesse. À la suite de ces annonces, on me demande souvent quand ce sera notre tour. Larouche n'était pas incluse dans les annonces du gouvernement provincial il y a deux semaines, malgré le fait que nous ayons fourni un inventaire de tous nos besoins il y a 18 mois, comme toutes les autres municipalités de la région. Je n'ai pu obtenir de réponse sur les raisons pour lesquelles on nous a écarté. Si on considère le délai nécessaire au déploiement de la fibre optique et des équipements, il faut selon moi compter un bon deux ans avant d'en voir les résultats.

## **Terrains à vendre**

Des gens nous interpellent régulièrement pour savoir s'il y a des terrains à vendre sur notre territoire. Je suggère aux gens qui en ont de nous les faire connaître afin qu'on puisse constituer un répertoire et donner des réponses plus complètes aux gens qui désirent s'installer chez nous. J'invite donc les propriétaires de terrains à vendre à communiquer avec Amélie Pageau (418 695-2201, poste 3603 ou par courriel à [apageau@larouche.ca](mailto:apageau@larouche.ca)) en spécifiant la situation géographique du terrain, la grandeur, le prix, vos coordonnées et tout autre renseignement pertinent.

## **Règlement sur les animaux**

Nous remarquons qu'il y a de plus en plus de chiens et de chats sur notre territoire. Nous remarquons aussi que plusieurs propriétaires démontrent un certain laxisme dans le contrôle de leur animal. Nous avons déjà un règlement sur les animaux, mais il date de plusieurs années et souffre de désuétude. C'est pourquoi le conseil municipal a décidé de le réviser.



# Le mot du maire

Les chiens ont une forte tendance à faire leurs besoins chez le voisin lorsqu'ils ne sont pas contrôlés. Certains chiens font des fugues à répétition sans que les propriétaires ne s'en soucient trop. Des chiens peuvent se montrer agressifs dans certaines circonstances, tandis que d'autres peuvent effrayer les gens par leur taille ou leur comportement. La majorité des propriétaires sont dans le déni face à la dangerosité de leur chien. Avez-vous déjà entendu quelqu'un dire que son chien est dangereux? Il y a également la problématique des chiens de traîneaux qui hurlent dès l'aube et dont la voix porte à des kilomètres.

Quant aux chats, nous faisons face à un risque de prolifération. Les chats et les chattes non stérilisés se reproduisent très rapidement. Il arrive fréquemment que des propriétaires laissent leur chat aller à l'extérieur en toute liberté, ce qui leur laisse la possibilité de faire leurs besoins dans les carrés de sable des enfants.

Nous assistons aussi présentement à la mode des poules urbaines. Plusieurs citoyens se procurent des poules au cours de l'été et s'en débarrassent à l'automne. Je pense là aussi qu'il y a place à régler pour éviter les excès. Les coqs quant à eux, même s'ils sont peu nombreux, amènent leur lot de plaintes, car ils ont la fâcheuse habitude de chanter dès l'aube en plein été lorsque les fenêtres sont ouvertes.

Ça fait des mois que le conseil tergiverse sur ce règlement sans faire l'unanimité, car il s'agit là d'un règlement hautement émotif. Nous comptons resserrer les règles d'enregistrement des chiens et des chats ainsi que leur contrôle par les propriétaires.

À suivre!



## Retrait des abris temporaires



La date limite pour retirer votre abri temporaire est le 15 mai 2021.

Après cette date, **aucun abri temporaire ne sera toléré, il doit être démonté et entreposé en cour arrière.** Les contrevenants s'exposent à une amende minimale de 200\$, et maximale de 500\$ plus les frais.

Pour une récidive, l'amende minimale est de 500\$ et maximale de 1000\$ plus les frais.

(Ref. Article 11.2.2 règlement zonage 2015-341)



## **AVIS PUBLIC**

EST PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR MARTIN GAGNÉ,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER:

### **PROCÉDURE DE DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE**

**Le conseil municipal a adopté, lors de sa réunion du 15 mars dernier, le deuxième projet du règlement 2020-398, apportant des amendements au règlement de zonage 2015-341**

### **AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 15 mars 2021, le conseil municipal de Larouche a adopté le règlement numéro 2020-398 intitulé: **AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2015-341** ayant pour objet d'apporter des modifications au règlement de zonage 2015-341 en: créant la zone 85-R à même la zone 54-Rec; modifiant l'article 4.2.2.1, paragraphe 17; modifiant le paragraphe 17 de l'article 4.2.2.1; modifiant l'article 5.8.1; modifiant l'article 5.6.5.1 paragraphe 2; modifiant l'article 5.7.3; modifiant la grille des spécifications feuillet 2 de 6; modifiant la grille des spécifications feuillet 4 de 6; modifiant la grille des spécifications feuillet 6 de 6; modifiant les grilles des spécifications des feuillets 2 et 6; ajoutant l'article 8.8.2 et remplaçant l'article 8.8.1.
2. En vertu de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, pris dans le contexte de la déclaration d'urgence sanitaire ordonnée par le gouvernement, toute procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter appliquée en vertu du chapitre IV du Titre II de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités est remplacée jusqu'à nouvel ordre par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours.
3. Par conséquent, les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en transmettant à la municipalité une demande écrite à cet effet sur laquelle figurent les renseignements suivants:
  - le titre et le numéro du règlement faisant l'objet de la demande;
  - leur nom;
  - leur qualité de personne habile à voter (voir les conditions au bas de l'avis);
  - leur adresse (voir les précisions au bas de l'avis);
  - leur signature.
4. Il est possible de formuler une demande de scrutin référendaire en utilisant le formulaire disponible sur le site web de la municipalité ([larouche.ca](http://larouche.ca)) sur la page d'accueil dans la section *Nouvelles*.
5. Dans le cas où le nom de la personne ne figure pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité, la demande doit également être accompagnée d'un document attestant son droit d'y être

# Vie municipale

6. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 20 avril 2021, 23h59.
7. Toute personne qui assiste une personne habile à voter incapable de signer elle-même sa demande doit y inscrire:
  - son nom;
  - son lien avec la personne habile à voter (conjoint, parent ou autre);
  - dans le cas où la personne habile à voter ne serait ni un parent ni un conjoint, une déclaration écrite selon laquelle elle n'a pas porté assistance à une autre personne qui n'est pas un parent ou un conjoint au cours de la procédure de demande de scrutin référendaire;
  - une mention selon laquelle elle a assisté la personne habile à voter,
  - sa signature.
8. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2020-398 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 137. Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
9. Le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire sera publié le 21 avril 2021, au [larouche.ca](http://larouche.ca).
10. Toute copie d'un document d'identification transmis avec une demande sera détruite à la fin de la procédure de demande de scrutin référendaire.
11. Le règlement peut être consulté au [larouche.ca](http://larouche.ca), section *Documentation*, onglet *Règlements*.

## **CONDITIONS À REMPLIR POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

À la date de référence, soit le 15 mars 2021, la personne doit:

- être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

OU

- être une personne physique<sup>1</sup> ou morale<sup>2</sup> qui, depuis au moins 12 mois, est:
  - ◇ propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité;
  - ◇ occupante unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
  - ◇ copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter de la municipalité.

# Vie municipale

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise a le droit d'être inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.

Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

Pour avoir le droit de formuler une demande de scrutin référendaire, tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise doit être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande de scrutin référendaire en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.

Pour avoir le droit de formuler une demande de scrutin référendaire, une personne morale doit avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui exercera ce droit. Cette résolution doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.

<sup>1</sup>Cette personne doit être majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

<sup>2</sup>La personne morale exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne par résolution. La personne désignée doit, à la date de référence, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne doit pas être en curatelle ni avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

## PRÉCISIONS CONCERNANT L'ADRESSE DEVANT FIGURER SUR UNE DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDARE

L'adresse devant être inscrite sur une demande de scrutin référendaire est, selon la qualité donnant à la personne habile à voter le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité:

- l'adresse de domicile, dans le cas d'une personne habile à voter domiciliée sur le territoire de la municipalité;
- l'adresse de l'immeuble, dans le cas d'une personne habile à voter qui est propriétaire unique ou copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
- l'adresse de l'établissement d'entreprise, dans le cas d'une personne habile à voter qui est occupante unique ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

**Pour toute information supplémentaire, communiquer avec:** Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier au 418 695-2201, poste 3601, par courriel à [mgagne@larouche.ca](mailto:mgagne@larouche.ca).

Donné à Larouche, le 25 mars 2021.



Martin Gagné  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que le conseil municipal tiendra une consultation écrite sur une demande de dérogation mineure:  
**LE LUNDI 12 AVRIL 2020 À 19h****

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

#### **M. STÉPHANE BOUCHARD, PROPRIÉTAIRE DU 246 CHEMIN DU LAC-DU-CAMP, LAROUCHE**

Cette demande vise à régulariser l'implantation du bâtiment principal.

Comme stipulé à l'annexe D du règlement de zonage 2015-341, les marges prescrites qui ne sont pas prévues à la grille des spécifications pour les usages spécifiques à une résidence unifamiliale et qu'elles sont établis comme suit:

USAGE	AVANT	LATÉRALE	ARRIÈRE
Résidence unifamiliale	6,0	2,0 – 4,0	8,0

La demande vise à permettre une marge avant de 5,43 mètres alors que la marge prescrite est de 6 mètres.

Le règlement permettant au conseil municipal d'accorder, après consultation, une dérogation sur les dispositions applicables aux marges, la réunion de consultation par écrit concernant cette demande se tiendra le lundi 12 avril 2020, à 19h. Toute communication écrite concernant cette demande doit nous parvenir avant le 8 avril et être adressée par courriel à [dg@larouche.ca](mailto:dg@larouche.ca) ou par la poste à: Directeur général, municipalité de Larouche, 610 rue Lévesque, bureau 205, Larouche G0W 1Z0.

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

#### **M. LUC DUCHESNE, PROPRIÉTAIRE DU 510 CHEMIN DU LAC-DES-CÔNES, LAROUCHE**

Cette demande vise à régulariser l'implantation du bâtiment principal.

Comme stipulé à l'annexe D du règlement de zonage 2015-341, les marges prescrites qui ne sont pas prévues à la grille des spécifications pour les usages spécifiques à une résidence unifamiliale et qu'elles sont établis comme suit:

USAGE	AVANT	LATÉRALE	ARRIÈRE
Résidence unifamiliale	6,0	2,0 – 4,0	8,0

La demande vise à permettre une marge arrière de 5,8 mètres alors que la marge prescrite est de 8 mètres.

Le règlement permettant au conseil municipal d'accorder, après consultation, une dérogation sur les dispositions applicables aux marges, la réunion de consultation par écrit concernant cette demande se tiendra le lundi 12 avril 2020, à 19h. Toute communication écrite concernant cette demande doit nous parvenir avant le 8 avril et être adressée par courriel à [dg@larouche.ca](mailto:dg@larouche.ca) ou par la poste à: Directeur général, municipalité de Larouche, 610 rue Lévesque, bureau 205, Larouche G0W 1Z0.

**Donné à Larouche, ce 19e jour de mars 2021.**



Martin Gagné  
directeur général et secrétaire-trésorier



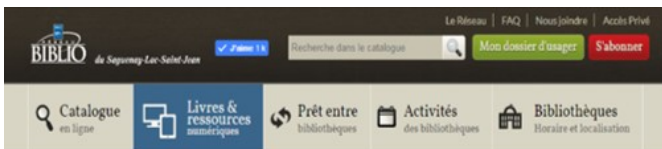
# Vie municipale

## Bibliothèque Lucette-Douillard



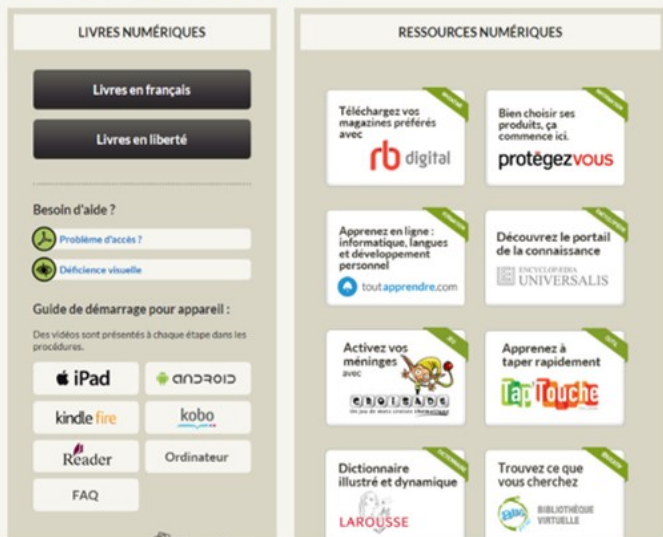
### Livres numériques

À partir du site [mabibliotheque.ca/slsj](http://mabibliotheque.ca/slsj)  
Cliquez sur **Livres et ressources numériques**



Entrez dans la section des livres numériques et naviguez sur la plateforme [prenumerique.ca](http://prenumerique.ca)

### Livres & ressources numériques



### C'est votre première visite sur la plateforme?

Tout commence par la création de votre compte Adobe. Repérez la procédure de votre appareil de lecture sur notre site Internet et suivez les instructions pas-à-pas. Les guides de démarrage et la FAQ sont des outils incontournables en toutes circonstances!

### Carte ACCÈS BIBLIO

Tous les services numériques offerts par la bibliothèque requièrent une connexion avec votre carte Accès-BIBLIO.

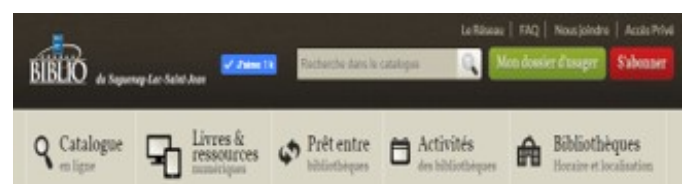
Demandez votre carte et votre NIP à votre bibliothèque publique affiliée à Réseau BIBLIO.



### Politique de prêt des livres numériques:

- 4 prêts et 3 réservations;
- 21 jours de prêt;
- Aucun renouvellement.

Pour joindre la bibliothèque publique de votre municipalité, consultez le site web [mabibliotheque.ca/slsj](http://mabibliotheque.ca/slsj) à l'onglet **Bibliothèques-Horaire et localisation**.



# Vie municipale

## Plateforme *pretnumerique.ca*



1. Connectez-vous avec votre compte biblio (numéro d'utilisateur et NIP) pour consulter la section **Mon compte** (comprenant vos prêts, réservations, historique de lecture, etc.).
2. Inscrivez le titre d'un livre ou le nom d'un auteur dans le champs **Recherche**.
3. La section **Aide** comprend tous les guides de démarrage des appareils de lecture. Il est très important de suivre toutes les étapes de la procédure de votre appareil lors d'une première utilisation.
4. Les nouveaux livres fraîchement acquis se retrouvent dans ce carrousel. Les carrousels plus bas sont les sélections de votre Réseau BIBLIO, suivi du palmarès des livres les plus empruntés.
5. Le bandeau sur la couverture du livre indique la disponibilité du livre. Le bandeau orange indique que le livre est déjà emprunté et que vous pouvez le réserver. Le bleu indique que le livre est disponible

## Ressources numériques

Réseau BIBLIO SLSJ offre une multitude de ressources numériques accessibles en tout temps. Parmi le vaste choix, les plus populaires sont celles-ci :



**Rbdigital:** plateforme de magazines les plus prisés au Québec. Un accès gratuit sans prêt ni retour, aussi longtemps que vous désirez les conserver sur votre appareil!



**Protégez-vous:** accédez à tous les fameux laboratoires et bancs d'essais de Protégez-vous.



**ToutApprendre:** vous avez envie d'apprendre le yoga, l'anglais, la programmation web ou la guitare? Cette plateforme offre plus de 830 cours et tutoriels vidéo, à votre rythme!



**Tap'Touche:** est une méthode en ligne simple et efficace pour les débutants et les initiés qui désirent développer une bonne méthode de frappe au clavier.

# Loisirs et sports

## Saison de soccer été 2021



La période d'inscription pour la prochaine saison de soccer se déroulera en ligne du 5 au 16 avril. Le formulaire d'inscription est disponible au [larouche.ca](http://larouche.ca)

Catégorie *	Année de naissance	Coût d'inscription	Nombre de rencontres hebdomadaires
U4-U5-U6	2017 - 2016 - 2015	60 \$	1
U7-U8	2014 - 2013	85 \$	2
U9-U10	2012 - 2011	100 \$	2
U11-U12	2010 - 2009	125 \$	2

\* Dans certaines catégories, des équipes communes pourront être formées avec les municipalités voisines selon le nombre d'inscriptions reçues.

Les activités de soccer se dérouleront les soirs de semaine de la fin mai à la mi-août. Les soirs de rencontre seront confirmés ultérieurement. L'horaire, la fréquence et le nombre de rencontres peuvent varier.

### RABAIS FAMILIAL

20 \$ de rabais à partir du 2<sup>e</sup> enfant.

### PAIEMENTS

Les paiements sont acceptés par virement Interac ou par chèque.

#### Virement Interac :

Courriel : **soccer@larouche.ca**

Question de sécurité : **nom du payeur**

Réponse à la question de sécurité : **soccer**

#### Chèque à l'ordre de :

Commission des loisirs de Larouche

610, rue Lévesque, bureau 205

Larouche (Québec), G0W 1Z0

### INSCRIPTION TARDIVE

Des frais supplémentaires de 5\$ par participant seront ajoutés pour toute inscription reçue après le 16 avril.

### INFORMATIONS

Maxime Larouche, 418 695-2201, poste 3605 ou [soccer@larouche.ca](mailto:soccer@larouche.ca)



Suivez notre page Facebook @clubsoccerlarouche pour ne rien manquer de l'actualité du club!

# Loisirs et sports

## Saison de soccer été 2021

Intéressé par un poste d'entraîneur ou d'arbitre ?  
Tu souhaites t'impliquer au sein du club de soccer ?  
Communiquez avec nous sans plus tarder !

Maxime Larouche, coordonnateur  
Tél.: 418 695-2201, poste 3605  
Courriel : [soccer@larouche.ca](mailto:soccer@larouche.ca)

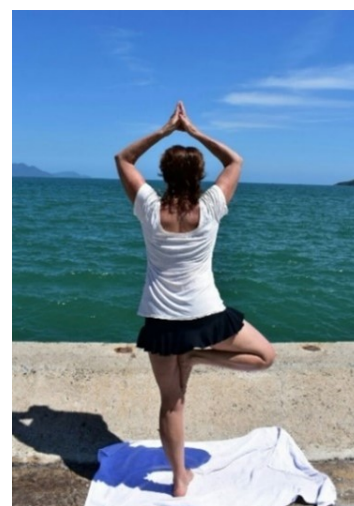


## COURS HATHA-YOGA

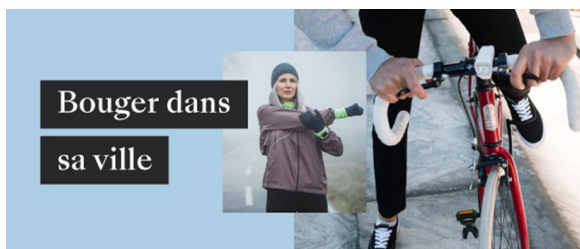
***Yoga accessible et respectant les limites de chacun. Exercices revitalisant tout le corps, exploration des techniques de relaxation, respirations yogiques, mantras et postures (asanas). Le yoga, un art de vivre.***

*Avoir TAPIS DE SOL et VÊTEMENTS CONFORTABLES.*

Lieu : local 304, centre communautaire  
Horaire : mardi de 14h à 15h30  
Début des cours : mardi 4 mai  
Durée : 5 semaines (4 mai au 1 juin)  
Minimum de participants : 7  
Tarif : 50\$ /session  
Inscription : Carole Gauthier, 418 668-1717 ou  
[carolelune11@gmail.com](mailto:carolelune11@gmail.com)



**Respecter les mesures sanitaires en vigueur.**



Et si on profitait de l'arrivée du beau temps pour s'activer davantage à l'extérieur et ainsi prendre soin de sa santé physique et mentale? Et par là, de faire le plein d'énergie, de gérer son stress, d'améliorer sa forme et même de mieux dormir? Ici même, à Larouche, chacun peut trouver la manière qui lui convient pour bouger plus!

De nombreux parcs ainsi qu'une grande variété d'activités vous sont offerts pour vous permettre de vous activer et de vous amuser. Allez, ce printemps, jouez dehors dans votre ville! Pour obtenir davantage d'idées et d'inspiration pour vous activer dans le plaisir, consultez le dossier spécial **Bouger dans sa ville** sur le site web [montougo.ca](http://montougo.ca)!





## Offre d'emploi—Animateur / Animatrice de camp de jour

### Responsabilités

Sous la responsabilité du coordonnateur aux loisirs, l'animateur /animatrice :

- Participe à la planification, à l'organisation et à la réalisation d'activités structurées et variées, adaptées au groupe d'âge dont il a la supervision;
- Anime un groupe d'enfant âgés de 5 à 12 ans;
- Prépare le matériel nécessaire à l'animation de ses activités;
- Participe aux activités spéciales organisées (formations, rassemblements, sorties);
- Assure l'encadrement, la sécurité et le bien-être des enfants sous sa responsabilité;
- Assiste et participe aux rencontres hebdomadaires;
- Maintient les lieux et équipements en ordre;
- Administre les premiers soins en cas de blessures mineures;
- Assure le service de garde avant et/ou après les activités;
- Communique au coordonnateur tout problème survenant dans l'exécution de ses tâches quotidiennes.

### Exigences

- Être âgé entre 15 et 30 ans;
- Démontrer de l'autonomie et un grand sens des responsabilités;
- Posséder des aptitudes pour le travail d'équipe;
- Avoir de la facilité à travailler avec les enfants.

### Détails

- Horaire : 35 heures par semaine, du lundi au vendredi;
- Salaire : 14,50\$ /heure;
- Durée de l'emploi : huit (8) semaines du 21 juin au 13 août 2021.

### Pour postuler

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae à : Offre d'emploi – Animateur / animatrice de camp de jour au 610, rue Lévesque, bureau 205, Larouche (Québec) G0W 1Z0 ou par courriel à [loisirs@larouche.ca](mailto:loisirs@larouche.ca) avant le 16 avril.

# Informations diverses

## Travail de rue dans la municipalité de Larouche

### Un intervenant accessible à tous, autant aux adolescents qu'aux adultes

Si vous avez besoin de jaser, besoin de conseils ou que vous vivez une période plus difficile; vous pouvez me contacter! Je suis intervenante de formation et outillée pour vous aider. Mon rôle est de vous référer vers les ressources du milieu. Le service est 100% confidentiel. N'hésitez pas à me contacter: Marie-Pier au 418 944-1290 (appels et textos). Des rencontres virtuelles sont également possibles.

## Fabrique Saint-Gérard-Majella

Un gros merci monsieur Sylvain Girard, d'Alimentation Larouche, pour les dons des masques et des poules au chocolat offerts aux paroissiens pour le dimanche de Pâques ainsi que pour le don du Cierge pascal.

Un merci également à messieurs Jacques et Yvon Simard pour le visuel du carême.

## Domaine de la Montagne

### Logements à louer—649, rue Gagné, Larouche

Nous avons deux logements de qualité pour des personnes autonomes de 60 ans et plus. Les logements sont des 3 ½, chauffés, éclairés et déneigés. Ils sont situés dans un environnement sécuritaire. Relativement au programme de subvention de loyer accessible aux personnes à faible revenus, vous serez sur la liste d'attente, car les 12 logements admissibles sont occupés.

Sur place vous y trouverez une salle d'entraînement, des cours de vie active, une salle commune et des installations pour la coiffure.

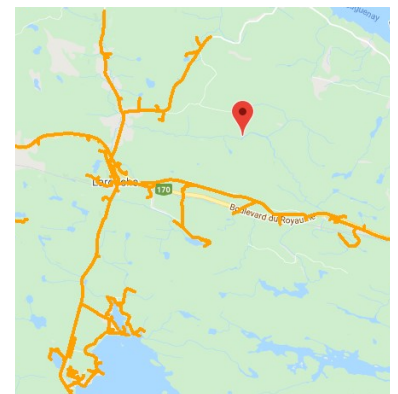
Contactez Serge Gagné, au 418 487-6689

## Hydro-Québec coupe des branches et des arbres pour limiter les pannes



C'est le printemps ! Nous reprendrons sous peu nos travaux d'élagage et d'abattage des arbres qui s'approchent trop du réseau électrique.

C'est important de le faire régulièrement pour limiter les pannes et assurer la sécurité de tous.



# Informations diverses

## Association pour la protection du lac du Kénogami



*Principale source d'approvisionnement en eau potable de Ville de Saguenay et lieu de prédilection pour plusieurs plaisanciers, le lac Kénogami « mérite qu'on le protège ».*

### **En moins de 50 ans, des actions humaines inconsidérées sont responsables du déclin de l'écosystème aquatiques et terrestres. Il faut agir !**

Voilà le résumé du forum qui s'est déroulé virtuellement les 26 et 27 février dernier. Une cinquantaine de personnes ont participé à ce forum portant sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) durant lequel il a été également question des espèces aquatiques envahissantes. Cet événement, organisé par l'OBV<sup>1</sup> du Lac-Saint-Jean en collaboration avec le CREDD<sup>2</sup> et l'OBV Saguenay, se voulait un exercice de sensibilisation à cette menace qui fait déjà des ravages dans le sud de la province. Cependant, à la suite du contenu partagé par les différents conférenciers, il est ressorti qu'il est crucial de faire de la prévention. Il nous a été démontré que certaines plantes, telles que le **myriophylle à épis**, sont pratiquement indestructibles lorsqu'elles colonisent un lac et que certains poissons introduits d'un plan d'eau à un autre, sont des prédateurs aux espèces indigènes déjà en place.

En plus d'avoir de graves conséquences économiques sur la valeur immobilière des résidences riveraines et sur l'industrie du tourisme, une fois intégrée dans un plan d'eau, ces espèces envahissantes menacent la biodiversité.

Pour lutter contre cette menace, l'une des recommandations la plus rigoureuse à adopter est le lavage minutieux de son embarcation. Pour ce faire, l'usage d'un pistolet à pression s'avère le plus efficace. Il est impératif de laver son embarcation lorsque l'on voyage d'un lac à un autre ou lorsque des plaisanciers de l'extérieur viennent mettre leur bateau sur notre lac. Il existe une station de lavage d'embarcations à Lac-Kénogami. Elle est située au site de l'Éperlan au 4239, chemin de l'Église. Pour connaître son horaire et les conditions d'utilisation, vous pouvez consulter le [ville.saguenay.ca](http://ville.saguenay.ca).

<sup>1</sup>OBV : Organisme du bassin versant

<sup>2</sup>CREDD : Conseil régional de l'environnement et du développement durable

# Informations diverses

## Offre d'emploi—Opérateur de zodiac



**Tax-Îles** offre un service de navette nautique sur le lac Saint-Jean afin de desservir la clientèle du camping de la SÉPAQ de St-Gédéon. La majorité des transports sont pour desservir la clientèle de visiteurs et de campeurs se rendant sur les îles de l'archipel de St-Gédéon, exploitées par la SÉPAQ.



**Transport Plein Air Pikauba** vise à offrir un service de transport maritime aux gens désirant faire la randonnée pédestre dans le sentier situé au sud du lac Kénogami. Les départs s'effectueront à deux ports d'attaches différents, soit le camping de la SÉPAQ et le parc P.R. Cantin.

### Description du poste :

L'opérateur de zodiac aura à travailler autant sur le lac Saint-Jean que sur le lac Kénogami. Il devra opérer des zodiacs de 4,5 m, 6 m et 7,5 m avec motorisation allant jusqu'à 250 CV. La clientèle maximale sera de 12 personnes par voyage.

### Exigences, brevets et certifications nécessaires :

- Secouriste Niveau C (RCR/DEA) ;
- Cours de conducteur de petits bâtiments CCPB (SVOP) ;
- Sécurité de base de petits bâtiments SDV-BS ;
- Carte de conducteur d'embarcation de plaisance.

Des postes temps plein, temps partiel et occasionnels sont disponibles. Les horaires de travail couvriront un agencement de périodes autant de jour et de soir, ainsi que de semaine et de fin de semaine. Le statut de l'emploi est saisonnier, la période de travail est de mai à octobre.

Si cette offre vous intéresse, vous êtes invité à faire parvenir votre curriculum vitae par courriel à [TAX\\_ilesAD@cgocable.ca](mailto:TAX_ilesAD@cgocable.ca) en mentionnant en objet : **Poste opérateur de zodiac**.

Pour des informations supplémentaires, contactez André Dufour au 418 345-2050 ou Denis Lalonde au 418 720-4349.

*NOTE : Le générique masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.*